

Une crèche intercommunale au service des salhuciens

Le projet de la crèche intercommunale d'Hautot-sur-Seine, Sahurs et Saint-Pierre-de-Manneville, initié dès janvier 2004, sera enfin concrétisé en mars/avril 2008.

Le chantier a débuté mi avril à Hautot-sur-Seine, Rue de la croix blanche (à la limite de Sahurs et de Hautot) aux abords de l'école d'Hautot, en contre-bas du rond-point qui marque désormais l'entrée d'Hautot en arrivant de Sahurs.

Cette crèche collective pourra accueillir 14 enfants de 3 mois à 4 ans dont 7 places seront réservées en moyenne aux salhuciens, 4.5 aux mannevillais et 2.5 aux hautotais. Elle accueillera prioritairement des enfants sur de longues périodes mais pourra également en fonction des possibilités offrir un accueil en mode « halte-garderie ».

La pose de la première pierre le 22 mai dernier est l'occasion pour notre journal de vous présenter plus en détails ce nouveau service pour nos 3 villages.



Pose de la première pierre en présence de Laurent Fabius, Didier Marie, du Directeur-Adjoint de la CAF de Rouen, et des membres des Conseils municipaux des 3 villages.

Qui va gérer la crèche ?

Un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) a été créé. Son organe délibérant (dénommé « Comité Syndical ») est une émanation des 3 Conseils municipaux. Deux membres titulaires et deux suppléants représentent chaque commune.

A ce jour les 6 membres du Comité syndical sont les suivants :

- Bruno ARRIAGA et Philippe LEMERCIER **pour la commune d'Hautot**
Suppléants : Catherine SEILLE et Florence LHOMME
- Guy DA LAGE et J-F CAPO CANELLAS **pour la commune de Sahurs**
Suppléants : Didier LEGRAND et Pierre PASQUIS
- Nelly TOCQUEVILLE et Chantal VARON **pour la commune de Saint-Pierre**
Suppléants : Armelle VIEUILLE et Roger CRESSY

Les membres du Comité ont élu leur bureau :

- Nelly TOCQUEVILLE, Présidente
- Philippe LEMERCIER, Vice-Président
- J-F CAPO CANELLAS, Vice-Président

Le bureau et le comité se réunissent régulièrement depuis mars 2005 : au départ pour l'élaboration du dossier de création, puis les appels d'offres et aujourd'hui le suivi du chantier.

Et que s'est-il passé depuis Mars 2005 ?

Initialement la crèche devait voir le jour en septembre 2006, mais c'était sans compter les difficultés administratives qui n'ont pu être contournées qu'avec toute la pugnacité des membres du bureau du syndicat. La période d'avril 2005 à juillet 2005 a permis de lancer l'appel d'offre pour sélectionner le cabinet d'architecte et les bureaux d'études. Il a fallu ensuite 8 mois d'études (et d'inquiétudes) avant de trouver un compromis entre les exigences non anticipées des services de l'Etat en matière de respect de normes environnementales et notre enveloppe budgétaire. Enfin, le permis de construire a pu être déposé début mai 2006. Permis qui a dû passer devant une commission préfectorale avant d'être transmis au Ministère de l'Environnement compte-tenu de son inscription sur un site classé. Par la suite, l'appel d'offre lancé en juin 2006 n'a été totalement achevé sur les 13 lots qu'en janvier 2007... ce qui a permis un démarrage des travaux effectif en avril 2007.

Un bâtiment qui s'inspire de la norme « Haute Qualité Environnementale » (HQE)

Briques monomur auto-isolante de 37 cm d'épaisseur, Isolation des cloisons internes en laine de chanvre, chauffage par une pompe à chaleur, ventilation à double flux etc... ont fait partie des surcoûts qu'il a fallu intégrer lors de l'investissement initial mais qui devraient à terme nous générer de grosses économies de fonctionnement.

Vous trouverez sur les pages suivantes des croquis qui devraient vous permettre d'imaginer l'aspect à venir de la crèche intercommunale.

Qui va encadrer les enfants ?

Il s'agit bien sûr d'une équipe qualifiée avec des profils déterminés par les services de la PMI. Une directrice assurera la coordination de l'équipe.

Outre la fonction de secrétariat, **l'organigramme du personnel** comprendra 6 agents dont :

- 1 éducatrice de Jeunes enfants (ou équivalent) à temps plein pour le poste de direction,
- 1 auxiliaire de puériculture à temps plein,
- 1 auxiliaire de puériculture à mi-temps,
- 2 agents sociaux (CAP petite enfance) à temps plein,
- 1 agent d'entretien à mi-temps.

Le pré-recrutement de la directrice devrait se faire sur octobre/novembre (pour une prise de fonction courant mars 2008). Les candidatures sur ce poste tout comme sur les autres fonctions devront être adressées à :

Madame la Présidente du SIVU Hautot-sur-Seine / Sahurs / Saint-Pierre-de-Manneville
Mairie d'Hautot-sur-Seine
76 113 HAUTOT-SUR-SEINE

Aucune décision ne sera prise sur les agents hors direction avant le mois de janvier 2008.

Comment inscrire les enfants ?

A ce jour, il est prévu d'ouvrir la crèche à **compter de début avril 2008**. Au stade actuel des travaux il peut cependant y avoir un décalage du à des retards de chantier. Cette date est donc prévisionnelle et sera à confirmer fin 2007/début 2008.

Les demandes de pré-inscriptions sur liste d'attente des enfants doivent suivre la procédure suivante :

1. Signalement en Mairie d'origine qui remettra une attestation préalable à l'inscription en crèche,
2. Dépôt **par courrier** d'une demande d'inscription sur liste d'attente auprès du secrétariat du SIVU (Mairie d'Hautot – 76 113 Hautot-sur-Seine) avec copie de l'attestation municipale, copie d'un justificatif de résidence (facture EDF etc...) et de l'avis d'imposition sur les revenus 2006 (réceptionné en septembre 2007).
3. Un accusé de réception vous sera ensuite adressé par le SIVU
4. La date de la première commission d'admission est à ce jour non connue mais elle sera par la suite réunie très régulièrement. Elle procédera aux admissions sur la base de critères d'admissibilité et de sélection adoptés en Comité syndical.

Quel est le financement ?

Concernant l'investissement immobilier :

Le bâtiment, ses abords et son mobilier vont représenter un investissement de 492 000 HT dont le financement est assuré par 66.6 % de subventions (152 000 € du Conseil Général, 126 000 € de la CAF et 50 000 € du Ministère de l'intérieur) et 33.4 % par un emprunt sur 25 ans.

Concernant les coûts de prise en charge des enfants :

- le coût à la charge des familles est fonction du nombre d'heures prévu dans le contrat passé entre la famille et la crèche. La participation financière par heure des familles est fixé par la CAF en fonction des revenus
- la CAF verse au SIVU une première aide qui lui garantit une ressource de 3.75 € par heure (données 2007 qui seront réévaluées en 2008).
- la CAF verse ensuite une deuxième aide égale à 55 % des dépenses résiduelles.
- les communes se répartissent enfin le reliquat de dépenses (soit en moyenne 15 % du coût de fonctionnement total) au prorata du nombre de places attribuées à chaque commune et du nombre d'heures consommées par leurs habitants.

Ce dossier d'envergure pour de petits villages n'a pu voir le jour que du fait de l'importance de l'aide de la CAF de Rouen dans le cadre du Contrat petite enfance, tant sur l'investissement que sur le fonctionnement. Cette aide sur les coûts de fonctionnement a été décisive dans le vote des trois conseils municipaux.

ooooo

ooo

o

En attendant de pouvoir vous accueillir dans ce nouvel espace intercommunal lors de son inauguration, nous ne manquerons pas de vous tenir régulièrement informés de ce chantier d'ici Mars 2008.

JFCC